

lignes de nivellement de second ordre, la plupart établies avant 1930. La Division compte établir au moins deux points directeurs, l'un planimétrique, l'autre altimétrique, situés à moins de dix milles de tout endroit du pays.

**Cartographie topographique.**—Il va sans dire que, pour mettre en valeur les richesses naturelles, il est essentiel de disposer de bonnes cartes topographiques de l'immense territoire canadien. C'est pourquoi, par l'intermédiaire des Levés topographiques et de concert avec les cartographes du ministère de la Défense nationale, le ministère accélère l'établissement de cartes d'échelle moyenne (250,000<sup>e</sup> ou près de 4 milles au pouce), travaux qu'on espère achever en 1967, et de cartes à plus grande échelle (50,000<sup>e</sup>), relatives aux régions plus peuplées et économiquement plus importantes. Cette entreprise est maintenant terminée dans la proportion de près de 35 p. 100. Le troisième but de la Division est de fournir des cartes topographiques au 25,000<sup>e</sup>, destinées aux travaux de planification et à la mise en valeur de régions ayant une importance économique particulière (régions urbaines, suburbaines, minières et industrielles). La Division fait des progrès dans la cartographie à cette échelle des grandes villes du pays, ce qui lui facilite la tâche d'atteindre à son quatrième objectif, la revision méthodique des cartes désuètes. L'expansion rapide des centres industriels du pays, depuis une vingtaine d'années, en a bouleversé l'aspect topographique et rendu nécessaire la revision des cartes existantes.

Au cours d'une saison de travaux sur le terrain, les équipes de topographes étudient des régions formant une superficie d'environ 225,000 milles carrés, en vue d'établir, en moyenne, 30 cartes au 25,000<sup>e</sup>, 300 au 50,000<sup>e</sup> et 45 au 250,000<sup>e</sup>. En une seule de ses entreprises les plus ambitieuses, la Division, de concert avec le Service topographique de l'Armée, du ministère de la Défense nationale, a établi les cartes topographiques d'un territoire de 500,000 milles carrés, situé dans l'Archipel Arctique, au cours de la période 1960-1963. On espère qu'elles seront disponibles en 1967.

Pour se faire une idée de la somme de travail accomplie par une équipe sur le terrain et de la qualité des équipiers, on donnera un aperçu des travaux de cartographie exécutés par l'une d'elles dans l'Archipel Arctique. En 1962, 14 hommes (y compris l'équipage aérien) ont cartographié la partie la plus septentrionale de l'île Ellesmere. Pendant plus de trois mois, à l'aide de trois hélicoptères, ces hommes ont travaillé en terrain des plus accidentés et dans des conditions pénibles, en passant de l'une à l'autre altitudes de 5,000 à 8,000 pieds, jusqu'à 400 milles du pôle Nord. A la fin de la saison, malgré le fait qu'un des hélicoptères était hors de service, l'équipe était arrivée à établir les cartes du territoire, d'une superficie de 70,000 milles carrés, qui lui avait été assigné. C'est là une réalisation remarquable, même en tenant compte de ce qu'on accomplit de nos jours.

**Levés officiels.**—L'essor pris par l'économie du pays a abouti à augmenter la demande de levés officiels sur les terres de la Couronne. Par suite de la mise en valeur du Nord, il s'est produit une forte demande de tels levés dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Au sud de ces régions, la construction de grand-roues, l'expansion de l'industrie du pétrole et d'autres facteurs ont multiplié les besoins de lotissements et de délimitation de terrain dans les réserves indiennes et les parcs nationaux, et parfois dans d'autres terres dans lesquelles le gouvernement fédéral a une part d'intérêt.

Pour faire ces levés et pouvoir effectuer les transactions officielles qu'implique l'administration de ces terres, le ministère envoie chaque année sur le terrain des équipes dirigées par des arpenteurs officiels. Pour augmenter la somme de travail accomplie, le ministère embauche chaque année des arpenteurs privés.

**Frontières interprovinciales.**—Par l'intermédiaire du ministère, le gouvernement fédéral collabore avec les autorités provinciales au levé des frontières interprovinciales. Au début des années 1960, par exemple, il a terminé l'une de ses plus grandes entreprises, savoir, l'abornement de la frontière Colombie-Britannique-Alberta-Saskatchewan-Manitoba-Yukon-Territoires du Nord-Ouest, longue de 1,500 milles et qui suit le 60<sup>e</sup>